



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 44
Membres absents :

- dont suppléés : 5
- dont représentés : 11

Votants : 60

Date de la convocation :
10 mars 2017

Secrétaire de séance :
Françoise DELAMARRE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 mars 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Chaussoy-Epagny, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, FLAMANT, WU, HALL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, LEROY, PELTIEZ, SYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur AMARA) Madame BLONDEL (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) Madame LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame PETIT) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur SUIN (représenté Madame DELAMARRE, suppléante) Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur PALLIER (Pouvoir remis à Madame MAILLART) Monsieur BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, suppléant) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur LECLABART (Représenté par Monsieur LEROUX, suppléant) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur RICARD (Représenté par Madame DAULT, suppléante) Monsieur REMY (Pouvoir remis à Madame HALL) Monsieur DRAGONNE (Représenté par Monsieur MIANNE, suppléant) Monsieur LECLERCQ.

Absents non excusés : Madame ROUX, Messieurs FROISSART, DEPRET, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, BINET et CLEMENT.

OBJET : CASERNE DE GENDARMERIE DE MOREUIL / AVENANT AU BAIL ADMINISTRATIF

Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la CCALM, a entériné le contrat de location de la caserne de Gendarmerie de Moreuil, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} juillet 2013.

La caserne est composée de locaux administratifs et de 9 logements.

Le montant du loyer principal est révisable de façon triennale, « selon la valeur locative réelle dans la limite de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction », par voie d'avenant.

La seconde partie du loyer (majoration pour travaux) est fixe jusqu'au 30 novembre 2018
(7 780.50 € / an)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› approuve les termes de l'avenant n° 1 au bail administratif concernant la location de la caserne de Gendarmerie de Moreuil, dont le projet figure ci-joint et fixant le loyer, à compter du 1^{er} juillet 2016 à **96 780.50 € / an** ;

- 1^{ère} partie de loyer principal = **89 000 € par an**
- 2^{ième} partie majoration suite travaux = **7 780.50 € par an.**

› autorise le Président à signer l'avenant ;

› autorise le Président et le Vice-Président chargé du Patrimoine – Travaux et Gendarmerie, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 16 MARS 2017 à CHAUSSOY-EPAGNY

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 23.03.2017

(Identité de la collectivité)

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Caserne de Gendarmerie de Moreuil / Avenant au bail administratif	2017.12-16.03	
DELIB. : Modification simplifiée du POS d'Ailly-s-Noye	2017.13-16.03	
DELIB. : CCALN – SMITOM du Santerre	2017-14-16.03	
DELIB. : EOLIEN – Répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.15.16.03	

Pol
Le Président,
BOULANGER

Fait à Moreuil, le 23 mars 2017



Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER
27 MARS 2017
ARRIVÉE